

**DEPARTEMENT DU LOT**  
**COMMUNE DE LABASTIDE MARNHAC**

**ARRETE**  
**LEVEE RESTRICTION USAGE DE L'EAU**  
**N° 2026008**

- VU le Code de la Santé Publique, notamment le chapitre I du titre II du livre III relatif aux eaux potables;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2;
- VU le Code de la Santé Publique,
- VU le Code de l'Environnement ;
- VU le Règlement Sanitaire Départemental ;
- VU l'arrêté N° 2026-1 en date du 13 février 2026 portant recommandation sur la consommation d'eau potable sur le territoire du syndicat eau potable et assainissement du Quercy Blanc ;
- CONSIDERANT que le niveau de la turbidité distribuée est conforme au regard de la norme qualité ;
- CONSIDERANT qu'il appartient au Président de prendre les mesures nécessaires en matière de salubrité publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La restriction de l'usage de l'eau potable est levée ce jour à partir de 14h00,

**ARTICLE 2 :** Les distributions d'eau potable ne s'effectueront pas ce soir et les jours à venir,

**ARTICLE 3 :** Copie du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Directeur de l'agence Régional de Santé.

Fait à LABASTIDE-MARNHAC , le 20/02/2026

 Le Maire  
Daniel JARRY



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

